

AVIS DE MODIFICATION D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC DE SNCF GARES & CONNEXIONS

**Gare Paris Gare du Nord
- 75010**

La convention d'occupation signée le 14/01/2022 entre SNCF Gares & Connexions et la société SSP PARIS pour une durée de sept ans en gare de Paris Gare du Nord pour l'occupation de deux emplacements commerciaux dédiés à l'activité listée ci-après a fait l'objet de l'avenant n° 2 signé en date du 22 septembre 2026 :

- Restauration Fast Casual : vente de produits de restauration, boissons chaudes et boissons fraîches sur place et à emporter

Cet avenant, dont l'objet porte sur un changement de l'activité autorisée pour l'un des emplacements, peut être consulté, dans le respect des secrets protégés par la loi, auprès de la société Retail & Connexions – 16, avenue d'Ivry – 75013 PARIS.